Pièces à fournir pour toute REINSCRIPTION Seuls les responsables légaux peuvent inscrire un élève

- Documents du collège dûment complétés et signés : La fiche de renseignements, la charte informatique, l'autorisation de prise de vue et d'utilisation d'image, la fiche médicale d'urgence et la fiche de renseignements médicaux confidentiels, la fiche d'inscription à la cantine
- Vérification et modification en rouge le cas échéant de la fiche pré-remplie.
- Le dossier de bourse complété et signé à ramener impérativement le jour de l'inscription avec les pièces à fournir au service de la Gestion
- 3 photos d'identité récentes avec nom et prénom inscrits au dos.
- Quitus de remise des manuels scolaires et des livres du CDI.
- Changement de l'état civil : photocopie et original de la pièce d'identité.
- Pour les élèves qui ne vivent pas chez leurs parents, une délégation d'autorité parentale validée par la mairie ou par le greffe du tribunal ou copie de la décision de justice en cas de placement ou d'adoption de l'élève
- En cas de déménagement : Justificatif de domicile du responsable légal
- Pour les vaccins :Une attestation de vaccins à jour délivrée par le médecin ou l'infirmière scolaire Ou copie des pages du carnet de vaccinations mentionnant le nom de l'élève

Attention : les dossiers incomplets ne seront pas acceptés